

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Salle de l'Éventail à Pont l'Abbé d'Arnoult.

PRESENTS : M. **BARREAUD** Sylvain, Président,
M. **GRENON** Jean-Claude, M. **DOUBLET** Michel, Mme **RIVIERE** Monique, M. **MACHEFERT** Patrick, M. **MICHAUD** Jacky, M. **RAFFE** David Vice-Présidents,
Mmes **BOURSIQUOT** Brigitte, **DALAIS** Gaëlle, **DUWAYLA** Christine, **GRATON** Sabrina, **GUIBERTEAU** Cathie, **LHERMENIER** Sandrine, **LOUASSIER** Nadège, **MARTIN** Marie-Noëlle, **PELLETIER** Marie-Claude,
Mrs **ALVAREZ** Pascal, **BACHEREAU** Patrice, **BERNARD** Dominique, **DURAND** Lionel, **GACHET** Philippe, **GAILLOT** Jean-Paul, **MAJEAU** Stéphane, **MOINET** Mikael, **POCH** Patrick, **SCHNEIDER** Alexandre, **STAUDER** Jean-Denis, **VIDAL** Patrick.

EXCUSES : Mme **BOURSIQUOT** Nelly (pouvoir à M. **GRENON**), Mme **SIGNAT** Lyliane (pouvoir à M. **POCH**), Mme **BOISSEAU** Béatrice (pouvoir à M. **MICHAUD**), M. **GANDAUBER** Gérard, M. **HILLAIRET** Christian.

Date de la convocation : 16 septembre 2020

Présents : 31

Secrétaire de séance : Mme **DALAIS** Gaëlle

1. APPROBATION PV DU 15 JUILLET 2020

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les PV du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit la charte de l'élu local et l'obligation à chaque installation d'un nouveau conseil de lire et de remettre ladite charte.

Monsieur le Président soumet à lecture des membres du Conseil la Charte de l'Elu Local. Il indique que la Charte se trouve en annexe du dossier « membre ».

3. GOVERNANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à la conférence des maires en date du 10 septembre 2020, il est proposé au Conseil Communautaire la création d'une septième Vice-Présidence selon la majorité des deux tiers :

« En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante et ne peut jamais être supérieur à 15 vice-présidents.

Toutefois, si cette règle conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Par ailleurs, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15. »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil la procédure : cette création entrainera une modification statutaire (membres du bureau passant de 10 à 11).

Cette décision devra être validée par les conseils municipaux dans un délai maximum de 3 mois. L'absence de réponse des conseils municipaux étant assimilée à un vote favorable.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président, cette proposition est soumise à décision des membres du conseil communautaire par vote à bulletin secret.

Résultats : Pour : 17 / Contre : 10 / Abstention : 4

REJETE

4. DÉLÉGATIONS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil la création des postes de conseillers délégués suivants :

- Conseiller délégué communautaire « Santé et Personnel »
- Conseiller délégué communautaire « Tourisme et Communication »

ADOpte A L'UNANIMITE

5. DÉLÉGATIONS DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Monsieur le Président, sur demande de la perception et suivant l'article 2122-19 du CGCT, soumet les délégations de signature au directeur général des services à l'approbation du Conseil :

- Monsieur Mathieu Barbaud – Directeur général des services pour les charges incombant au bon fonctionnement quotidien de la collectivité et pour un montant limité à 2 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. FIXATION MONTANT DES INDEMNITES DES DELEGUES

Vu l'article L.2123-20 et suivants du CGCT,

Vu la délibération 59-2020 portant indemnités de fonctions concernant le Président et les Vice-Présidents,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les indemnités de fonction pour les conseillers délégués communautaires en montant brut :

- 3,09% de l'indice 1 027 soit un montant mensuel de 120,38 €

ADOpte A L'UNANIMITE

7. MODIFICATION REPRESENTANTS PAYS DE SAINTONGE ROMANE

Vu la délibération 62-2020 portant représentation des délégués communautaires au sein du Syndicat Mixte Pays de Saintonge Romane,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les modifications suivantes concernant les délégués :

- Nieul-Lès-Saintes : Monsieur Mikaël Moinet remplace Patrick Chalmette comme titulaire.
- Plassay : Monsieur Claude Frisque remplace Patrice Bachereau comme titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. VOIRIE : MODIFICATION MONTANT MARCHE A BON DE COMMANDE 2020

Afin de réaliser l'ensemble des travaux du Lot n°3, Monsieur le Président de la Commission Voirie soumet à l'approbation des membres du Conseil l'autorisation pour signer un avenant modifiant le montant total du marché de 25%, soit un montant total de 125 000€ HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. VOIRIE : MARCHE A BON DE COMMANDE 2021

Monsieur le Président de la Commission Voirie indique aux membres du Conseil que le marché concernant la voirie communautaire pour l'année 2020 arrive à son terme en décembre.

Il informe les membres du Conseil que suite à la commission voirie du 16 septembre 2020, les membres ont souhaité modifier les conditions du marché à bon de commande pour l'année 2021 avec l'accompagnement du Syndicat de la Voirie pour la mise en œuvre du marché et l'analyse des offres. Pour rappel, c'est l'Entreprise Eurovia qui avait gagné l'ensemble des lots du marché à bon de commande 2020.

Afin d'éviter les difficultés rencontrées avec les 3 lots géographiques limités à 100 000€ HT chacun, la commission « Voirie » propose la mise en œuvre d'un marché à bon de commande avec un lot unique pour un montant de 500 000 € HT.

Le marché serait lancé pour une année (à partir du 1^{er} janvier 2021) avec la possibilité de deux reconductions soit un marché envisagé sur 3 années potentielles.

Comme précédemment, ce sont les agents de la CdC, en particulier Sébastien POCH (voirie@coeurdesaintonge.fr), en collaboration avec l'ensemble des élus communaux, qui seront en charge des missions de suivi des chiffrages, de contrôle et réception de l'ensemble des travaux.

Monsieur le Président sollicite l'approbation des membres du Conseil pour signer l'ensemble des actes et effectuer l'ensemble des démarches permettant la mise en place du marché à bon de commande pour l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MATERIEL ET PERSONNEL

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Voirie, Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de signer pour le nouveau mandat les conventions permettant la mise à disposition de matériel et de personnel, l'une de la CdC vers chacune des communes membres et l'autre de chacune des communes membres vers la CdC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les résultats de la consultation concernant un besoin de financement à hauteur de 300 000 euros, sur 20 ans, pour les projets d'investissements.

BANQUE	Frais dossier	Taux	Périodicité	Montant	Total frais
BANQUE POSTALE	300	0.88	Annuelle	16 424.43	28 569.27
CAISSE EPARGNE	300	0.96	Annuelle	16 557.72	31 154.40
CREDIT AGRICOLE	300	0.84	Annuelle	16 358.03	27 160.57
CREDIT MUTUEL	300	0.99	Annuelle	16 607.86	32 457.00

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui présente le meilleur taux et dont le total des frais est le moins élevé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. ETAT ORDURES MENAGERES 2020

Monsieur le Président indique qu'un état se trouve en annexe du dossier membres.

13. POINT PROJET « FRANCE SERVICES »

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le travail concernant le projet de création d'un lieu de proximité « France Services » est en cours.

La Préfecture de la Charente-Maritime a validé la demande de la Collectivité pour une labellisation France Services confortée par la réponse positive à 29 critères sur 30 identifiés. Il conviendra de recruter deux postes en temps plein (35h) pour bénéficier de la labellisation et du soutien de 30 000€.

Pour information, deux visites ont été organisées pour la commission vers les lieux déjà labellisés : la MIS de Marennes et le Pôle des services aux publics de la CdC Val de Saintonge (St Jean d'Angely).

La formation concernant l'accueil et les différentes missions d'accompagnement du public a commencé auprès d'un agent en interne très motivé par le projet France Service.

Un lieu central pour les habitants de la CdC a été proposé par Monsieur le Maire de Saint-Porchaire, le centre Paul Chenereau, bâtiment en cœur de bourg à proximité des écoles notamment.

Des devis sont en cours concernant la mise en place de réseaux et la communication.

La Préfecture a indiqué que si la Collectivité répondait d'ici quelques mois au dernier critère concernant le recrutement de deux agents, une ouverture au public pourrait être envisagée dès le début de l'année 2021.

Pour information, une réunion réunissant la commission aura lieu jeudi matin.

14. CONVENTION CADRE PAPI 2020-2023

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la nouvelle convention cadre concernant le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour 2020-2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. TOURISME : PRE-BILAN SAISON 2020

Patrick Poch, conseiller communautaire en charge du tourisme, propose aux membres du Conseil un pré-bilan de la saison 2020 concernant principalement les 4 points d'accueil touristique du territoire et quelques éléments concernant les hébergeurs.

16. TOURISME : MODIFICATION CONVENTION COMMUNE DE PONT L'ABBE SYNDICAT D'INITIATIVE 2020

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Tourisme de la CdC, Monsieur le Président soumet aux membres les modifications concernant les modalités de la convention 2020 passée avec la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult sur les dépenses de mise à disposition pour le fonctionnement du Syndicat d'initiative, impactées par la période Covid 19, pour une somme totale ajustée à **8 233,50 €** (Délibération communale en date du 12/06/2020).

ADOPTE A L'UNANIMITE

17. ASSOCIATION LE SAS

Monsieur Machefert, Vice-Président en charge du suivi de l'intervention du Sas sur notre territoire, rappelle aux membres du Conseil les communes qui ont bénéficié de cette action en 2019 et 2020 ainsi que les chantiers en cours:

Concernant le programme 2020 :

- Plassay – 4^e tranche restauration église – octobre novembre – 2 mois
- Beurlay – mur du square – octobre – 1 mois
- Soullignonnes (prog 2019) – restauration de l'église phase 2 et diagnostic sur le four à pain – novembre décembre – 2 mois

- Saint Sulpice en attente de validation - chapeautage du mur en pierres de taille
- Sainte Radegonde suspension du projet et demande d'étude hors convention.

Monsieur le Président soumet la signature de la convention avec l'association Le Sas, et l'ouverture de crédits à hauteur de 30 000 euros à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18. ACQUISITION DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES

Afin de continuer l'action pédagogique de sécurité routière sur l'ensemble des communes de la CdC, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les propositions suivantes concernant l'acquisition de deux nouveaux radars pédagogiques solaires à destination de la commune de Nieul-Lès-Saintes :

Ivicom : 4 368.00 €

Lacroix : 5 129.04 €

Signals : 7 257.60 €

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'offre la plus avantageuse financièrement de l'entreprise Ivicom.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19. IMPRIMANTES

Monsieur le Président informe l'ensemble des membres du Conseil que les agents de la CdC subissent des difficultés récurrentes dans l'utilisation de l'imprimante et explique également que les besoins ont évolué et qu'il conviendrait de renouveler le matériel.

Ainsi, une consultation a été lancée et les résultats mettent en avant la proposition de l'entreprise Factoria distribuant du matériel Canon.

Cependant, les autres entreprises consultées n'ayant pas encore répondu et ayant l'obligation de respecter le code des marchés publics, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de reporter la décision lors d'un prochain conseil.

20. CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Directrice actuelle du Secteur Jeunesse, Elodie Robineau, a postulé et a été retenue pour le poste de Coordinatrice du Projet Educatif Local de la CdC.

Lors du dernier conseil et afin de la remplacer, il avait été autorisé la création d'un nouveau poste de directeur du Secteur Jeunesse au grade de catégorie B Animateur.

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la personne retenue pour le poste, M. Laurent Laffont, est actuellement en poste à Fouras et rejoindrait les effectifs à partir du 1^{er} novembre 2020.

M. Laffont étant actuellement au grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe, il convient donc de créer un nouveau poste au tableau des effectifs à ce grade que Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21. QUESTIONS DIVERSES

Décision modificative - Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT			Commentaires
21568 – 42	Achat extincteurs	300	021	Prélèvement de la section fonctionnement	71 010	
2317 -50	Tvx voirie Les Essards	27 000				
2317 – 51	Tvx voirie Geay	40 000				
2031 – 52	Etudes Plassay	2 000				
2317 – 62	Tvx voirie Nieul	- 40 000				
2315 - 69 21538	Tvx parking MDE	10 000				
2317 – 83	Voirie Balanzac	10				
2135 – 88	Carrelage AI17	4 700				
2152 – 91	RIS Boucles	8 000				
2152 – 93	RIS Roue Blanche Panneaux info	10 000 9 000				
TOTAL		71 010	TOTAL			
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT			Commentaires
023	Virement à la section invest	71 010				
661121	ICNE année en cours	70				
60611	Eau	520				
6238	Divers	- 20 000				
6454	Cotisations assedic	800				
6455	Cotisations assurances perso	12 100				
65372	Cotisation alloc élus	170				
678		- 64 670				
TOTAL		0	TOTAL		0	

crédits suivantes en dépenses et recettes :

ADOpte A L'UNANIMITE

Soutien aux associations – Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le soutien pour l'association SOLCANPO correspondant à leurs dépenses téléphoniques pour un montant total de 216.83 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Port à Clou - Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil la validation du projet de plantation de haies proposé par le département dans le cadre du programme EVA17. Pour information, il n'y a pas de participation financière de la collectivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Convention de mise à disposition Pays de Saintonge Romane – Afin de régularisation, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la convention de mise à disposition du Pays de Saintonge Romane (Délibération N° CS 32./2019 du 5.12.2019) de Véronique Bergonzoni pour la mission de direction de l'Abbaye de Trizay, point touristique communautaire pour une durée de 3 ans et à raison de 10 heures par semaine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Dévasement Charente - Monsieur Michaud, Vice-Président informe les membres du Conseil que dans le cadre du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) porté par l'EPTB, le service GEMA du département s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage de l'action du dévasement du fleuve Charente. Cette action de dragage de 4 km en aval et 8 km en amont du barrage de St Savinien jusqu'à Port d'Envaux a pour but de stopper l'envasement par l'extraction à terme de 600 000 m3 de sédiments sur le lit principal.

Cette opération, par principe de décantation, a pour but de valoriser les sédiments décantés par un amendement agricole et un rejet de la partie liquide dans des fossés connectés à la Charente.

L'ensemble des enjeux écologiques a été pris en compte (Grande mulette, gravelots...)

La 1ere campagne a permis d'exporter 2715 m3 sur 2.3 ha. La prochaine campagne de dragage conditionnée aux aspects météorologiques (crues, marées) a repris au 15 septembre jusqu'à mi – décembre.

L'opération qui devrait se dérouler jusqu'en 2026 a un coût global de 7 000 000 € HT. La Communauté de Communes qui représente 0.25% de la clé de répartition a un reste à charge de 17 500€. Une visite de site va être proposée dans l'automne.

Gens du Voyage – Un groupe de « Gens du voyage » est installé sur la ZAC de Champ Bouchet depuis dimanche dernier. Une rencontre a eu lieu ce lundi avec Monsieur Michaud, Vice-Président en charge notamment de ce sujet, M. Berton de la Commune de Beurlay, la Gendarmerie ainsi que le directeur de la CdC. Le représentant du groupe a indiqué rester maximum deux semaines. Monsieur le Vice-Président a souhaité bloquer la date du 30/09 soit une semaine et demie.

Il convient pour la collectivité d'essayer de trouver une aire de grands passages permettant leur accueil auprès des autres EPCI. Après en avoir informé le groupe, une procédure de mise en demeure auprès du Préfet a été lancée.

Instauration IHTS – Suite à la demande de Monsieur le Trésorier, il convient de prendre une délibération concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et agents contractuels.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil cette instauration des IHTS.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Commission Voirie – Monsieur Patrice Bachereau souhaite intégrer la commission Voirie. Considérant cette demande, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'annulation

et le remplacement de la délibération 55-2020 portant compositions des membres des commissions communautaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Fait à Saint-Porchaire, le 23 septembre 2020.

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE